Nations Unies $S_{PV.8222}$



Distr. générale 5 avril 2018 Français Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 8222° séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le jeudi 5 avril 2018, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 5 avril 2018, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 8222^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité M^{me} Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M^{me} Keita.

Les membres du Conseil, M^{me} Keita et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »



